

1. Désignation du produit

 **Everlux**® - Signalisation de sécurité photoluminescente pour les transports publics.

2. Description du produit

Film en PVC auto-adhésif photoluminescent, d'une épaisseur de 0.39mm, avec surface antistatique et facile à nettoyer.

3. Système de pose

L'efficacité de la fixation de signalisation auto-adhésive est conditionnée au type et à la propreté de la surface avant son application. Seule une surface lisse, exempte de poussière, de graisse et de toute sorte de saleté, permettra aux panneaux d'adhérer efficacement.

Pour nettoyer la surface sur laquelle le produit auto-adhésif doit être appliqué, il est conseillé de le faire avec un dégraissant à séchage rapide. Ce produit n'est pas recommandé sur des surfaces rugueuses, poreuses ou inégales.

Lors de l'application du produit, la température ambiante doit être supérieure ou égale à + 10°C. Une fois installé, le produit tolérera une plage de température comprise entre -30°C et + 120°C.

4. Propriétés photoluminescentes

Les produits Everlux sont conformes aux normes et réglementations internationales, en particulier le Règlement 107 de la Commission économique des Nations Unies, ISO 17398 (classe C), DIN 67510-4 et ISO 16069. Quand le produit est stimulé avec 1000Lux, pendant 5 minutes, il présente les caractéristiques photoluminescentes suivantes :

Temps après la fin de la stimulation:	Intensité lumineuse (mcd/m ²)	
	Everlux	Règlement 107/ ISO 17398 – Classe C
2 minutes	1032	690
10 minutes	215	140
30 minutes	70	45
60 minutes	30	20
Valeur de luminosité 100 fois supérieure à la limite de la perception visuelle humaine	Everlux	Autonomie (minutes)
0.3 mcd/m ²	3100	-

5. Dimensions, pictogrammes et couleurs

Conforme à notre catalogue et en accord avec la réglementation et normalisation nationale et internationale en vigueur.

6. Impression

Avec couleurs de haute qualité et résistantes aux rayons UV.

7. Nettoyage

Produits ne nécessitent pas d'entretien particulier. Il suffit d'un chiffon sec ou humidifié avec un peu d'eau (sans détergents).

8. Garantie

Dans des conditions normales d'application et de nettoyage adéquat, une garantie de 3 ans est fournie contre les défauts de fabrication.

Pour des applications à l'extérieur considérant les possibilités d'exposition à des températures, de l'humidité et d'autres environnements extrêmes, ce temps de garantie peut être réduit ; ainsi que pour les applications sur des surfaces rugueuses, poreuses ou inégales (qui ne conviennent pas pour l'application de signaux en vinyle auto-adhésif).

9. Santé et sécurité

Le produit ne contient pas de substances radioactives. En termes de toxicité le produit est considéré comme sûr (Norme Européenne EN 71-3).

10. Qualité

Les produits  Everlux® sont certifiés par le Système Lloyd's Register Type Approval.

La qualité de ces produits est garantie par un processus de fabrication rigoureux avec des essais dans notre laboratoire en respectant les cahiers de charges des normes applicables.

11. Cadre législatif et normatif

La signalisation  Everlux® est conforme aux normes en vigueur :

- Règlement n ° 107 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE)
- EN ISO 7010
- ISO 3864 partie 1 à 4
- Règlement (CE) n ° 1371/2007 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, du 23 octobre 2007.